

<b>N°DEC2023-005</b>	<b>VILLE DE SEVRAN</b>
<b>Département de la Seine-Saint-Denis</b>	<b>DÉCISION DU MAIRE</b>
<b>Arrondissement du Raincy</b>	
<b>Canton de Sevrans</b>	

**Service émetteur : Service Achats Marchés Publics**

**Objet : Conclusion du marché public d'organisation de séjours de vacances d'été pour les enfants et adolescents de la Ville de Sevrans – Été 2023**

### **Le Maire**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L1612-1, L2122-22 et L2122-23,

**VU** le Code de la Commande Publique entré en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2019, notamment ses articles L2120-1 2°, L2123-1 1°, L2125-1 1°, R2123-1 1° et R2162-1 à R2162-14,

**VU** l'instruction comptable n°96-078 « M14 » du 1<sup>er</sup> août 1996 modifiée,

**VU** la délibération n°2 du Conseil Municipal en date du 13 octobre 2022, portant délégation de pouvoirs au Maire dans le cadre des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et, ce, pour la durée du mandat,

**VU** l'invitation à concourir envoyé en date du 10 mars 2023 à la société VELS Voyages en vue de la passation en procédure négociée sans mise en concurrence préalable d'un marché public de prestation de services portant sur l'organisation de séjour de vacances d'été, avec date limite de remise des plis fixée au 12 avril 2023,

**CONSIDÉRANT** le besoin exprimé par la Ville au titre des lots n°1 « Séjour découverte de Barcelone et ses environs du 08 au 21 juillet 2023 » et n°2 « Séjour découverte de Barcelone et ses environs du 05 au 18 août 2023 » de la consultation en vue de confier à un opérateur économique spécialisé les prestations de services d'organisation de séjour de vacances d'été pour les enfants et les adolescents de la Ville,

**CONSIDÉRANT** qu'au regard de la nature des prestations et de l'étendue des besoins à satisfaire au titre dudit marché public, sa forme la plus adaptée retenue par le pouvoir adjudicateur est celle d'un accord-cadre alloti mono-attributaire à bons de commandes avec seuil minimum et avec un seuil maximum défini en quantité et traité à prix unitaire,

**CONSIDÉRANT** que l'offre présentée par la société VELS Voyages dans le cadre de la procédure de dévolution dudit marché public, s'est révélée économiquement avantageuse,

*DEC2023-005 - Conclusion du marché public  
vacances d'été pour les enfants et adolescents de la Ville de Sevrans – Été 2023*

**CONSIDÉRANT** qu'en application des dispositions de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales susvisé, dans le cas où le budget de la Ville pour l'exercice 2023 n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier 2023, le Maire est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,

## DECIDE

**ARTICLE 1 : DÉCIDE** de conclure le marché public suivant :

Référence du marché public		Organisation de séjour de vacances pour les enfants et adolescents de la Ville de Sevrans
	Lot n°1	Séjour découverte de Barcelone et ses environs du 08 au 21 juillet 2023
	Lot n° 2	Séjour découverte de Barcelone et ses environs du 05 au 18 août 2023
Titulaire du marché public	raison sociale	VELS Voyage SAS
	adresse	18, rue Trevisse, 75009 PARIS
	SIRET	399 312 594 000 27
Forme et caractéristiques du marché public	Accord-cadre alloti mono-attributaire à bons de commandes avec seuil minimum et avec un seuil maximum défini en quantité et traité à prix unitaire	
Montant HT du marché public	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 24 900,00 € (montant maximum de l'accord-cadre pour un séjour)</li> <li>• 49 800,00 € (montant maximum de l'accord-cadre sur sa durée totale)</li> </ul>	
Nature des prix du marché public	Prix unitaire (bordereau des prix unitaires du marché public + grille tarifaire du catalogue du fournisseur) ajustables	
Durée du marché public	Accord-cadre non reconductible conclu pour une durée courant du lendemain de sa notification jusqu'à l'admission des prestations.	

**ARTICLE 2 : DIT** que la dépense résultant du présent marché public sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville pour l'exercice en cours.

**ARTICLE 3 : CHARGE** Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Comptable public et le représentant légal de la société VELLS Voyages, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 4 : DIT** que la présente décision :

*DEC2023-005 - Conclusion du marché public*

*vacances d'été pour les enfants et adolescents de la Ville de Sevrans – Été 2023*

- sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis au titre du contrôle de légalité.
- peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Sevrans dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (article L411-7 CRPA).
- peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil par courrier ou sur le site télérécurse citoyens ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Ampliation en sera : - adressée au Comptable public

- notifiée au représentant légal de la société VELIS Voyages

**Fait à Sevrans.**

M. le Maire de Sevrans certifie que le présent acte a été :

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :